



Conseil économique et social

Distr. générale
22 mars 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Point 3 a) ii)

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : Réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives : Difficultés rencontrées et résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles

Difficultés rencontrées et résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles

Résumé du Président

1. Les 16 et 17 mars 2017, dans le cadre d'une série de dialogues, la Commission de la condition de la femme a évalué les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions concertées sur le thème prioritaire de sa cinquante-huitième session, à savoir les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles (voir E/CN.6/2014/3). Les vice-présidents de la Commission, Sejla Durbuzovic (Bosnie-Herzégovine) et Jun Saito (Japon), ont présidé ces dialogues.

2. Dans le cadre de l'examen, les 11 États Membres ci-après ont présenté des informations, à titre volontaire, sur les enseignements tirés et les difficultés rencontrées et ont recensé les meilleures pratiques et les moyens propres à accélérer la mise en œuvre du programme grâce aux efforts nationaux et régionaux : Bulgarie, Espagne, Indonésie, Libéria, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie, Slovaquie, République dominicaine et République-Unie de Tanzanie. Ces exposés ont été suivis de réponses des États Membres qui ont travaillé en partenariat avec les pays mentionnés ci-dessus. Ces partenaires sont respectivement l'Allemagne et l'Argentine, le Canada et la Norvège, le Portugal et l'Uruguay, l'Albanie et la



Pologne, la Namibie et le Zimbabwe, l'Australie et le Canada, la Suisse et le Japon, la Belgique, l'Allemagne et la République de Corée, l'Autriche et le Kazakhstan, et le Maroc et la Colombie.

3. Les observations liminaires des vice-présidents et le discours d'introduction de la Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive adjointe de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Lakshmi Puri, ont appelé l'attention sur les liens entre l'examen et les premiers stades de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Cela a permis d'évaluer la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement d'un point de vue tenant compte de la problématique hommes-femmes par rapport aux mesures prises par les États Membres pour atteindre les objectifs de développement durable. Les orateurs ont reconnu l'influence notable des conclusions concertées sur le cadre normatif mondial, en particulier le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils ont mis en avant la possibilité de faire fond sur les enseignements tirés du processus des objectifs du Millénaire pour le développement en vue d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable en faveur des femmes et des filles.

4. Dans leurs exposés, les États Membres ont mis l'accent sur les domaines d'action définis dans les conclusions concertées, qui présentaient un grand intérêt pour le passage des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable.

5. Tous les pays ayant présenté un exposé ont affirmé que la pleine réalisation des droits fondamentaux des femmes et des filles était essentielle pour progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, que des difficultés et des lacunes subsistaient et qu'il était nécessaire d'agir de façon plus globale pour parvenir à une égalité réelle. Beaucoup ont fait remarquer qu'en plus de s'être dotés d'interdictions constitutionnelles contre la discrimination sexiste, ils continuaient d'adopter des réformes juridiques afin de lutter contre la persistance de la discrimination, axées en particulier sur la violence à l'égard des femmes, l'accès à la justice ainsi que les droits économiques et les droits du travail des femmes. Par exemple, en 2014, Malte avait ajouté des dispositions sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre à l'article antidiscriminatoire de sa constitution, puis avait adopté une loi bipartite sur la question.

6. Des pays ont indiqué avoir renforcé la législation en vigueur, introduit de nouvelles lois sur l'égalité des sexes et amélioré l'application des lois conformément aux engagements internationaux. Par exemple, en 2016, la Bulgarie avait adopté une loi sur l'égalité hommes-femmes de façon à s'aligner sur la législation de l'Union européenne et d'autres normes internationales. Elle avait également créé un groupe de travail intergouvernemental et tenu des consultations avec la société civile afin de renforcer la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et des observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Le Libéria avait pris des mesures pour améliorer l'application des lois et s'aligner sur les initiatives régionales en lançant une nouvelle campagne visant à mettre fin aux mariages d'enfants, dans le droit fil de la campagne de l'Union africaine sur le sujet.

7. Les pays présentant un exposé avaient accordé la priorité aux mesures visant à lutter contre les multiples formes de discrimination subies par certains groupes. Par

exemple, des organisations de la société civile bulgare collaboraient avec le Gouvernement en vue d'associer à la fourniture de services des mesures de lutte contre la violence faite aux femmes appartenant à des groupes vulnérables, notamment les femmes issues des groupes ethniques et les femmes handicapées. Le Mexique avait trouvé des solutions aux difficultés associées à l'établissement de liens entre droits de l'homme et droits pluriculturels des peuples autochtones. Des groupes de la société civile, avec l'appui du Gouvernement, avaient mis en place un institut de formation aux droits de l'homme ayant pour objet de mieux faire connaître aux spécialistes de la justice de toute la région la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres traités relatifs aux droits de l'homme qui sous-tendent la réalisation des droits fondamentaux des femmes et des filles.

8. Les pays ont noté que la création d'un environnement propice grâce à des politiques et à des programmes tenant compte des disparités entre les sexes était essentielle à la promotion de l'égalité. Nombre d'entre eux avaient placé la prise en compte de la problématique hommes-femmes au cœur d'un vaste ensemble de domaines d'action. Le Mexique a noté que l'intégration de cette problématique avait fortement contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et ont ouvert la voie à la mise en œuvre effective des objectifs de développement durable. L'Indonésie avait tenu compte de cette problématique dans ses plans de développement nationaux et régionaux afin d'accélérer la promotion de l'égalité des sexes et la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

9. Les pays présentant un exposé ont examiné des mesures favorisant un équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les politiques de congé de maternité, les services de soins et les formules de travail modulables avaient permis à des femmes de conserver leur emploi tout au long de la maternité. Malte avait créé un fonds d'affectation spéciale pour le congé de maternité de sorte que les femmes soient remboursées pour leurs congés. Le code du travail de la Slovaquie prévoyait des formes d'emploi souples, permettant ainsi un meilleur équilibre entre travail et vie privée pour les femmes.

10. Des progrès importants avaient été accomplis dans la mise en œuvre de stratégies générales et de plans d'action nationaux concernant l'égalité des sexes, ainsi que de lois mettant l'accent sur certains domaines prioritaires. En 2002, la Mongolie avait adopté un programme national en faveur de l'égalité des sexes afin d'accélérer l'exécution des engagements y relatifs pris dans les objectifs du Millénaire pour le développement et avait adopté des lois sur la violence familiale, la traite et la participation politique des femmes. Dans la perspective de 2030, la République dominicaine avait lancé sa stratégie nationale de développement aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, qui intégrait la problématique hommes-femmes dans la conception et la gestion des politiques publiques. Une coordination intersectorielle efficace entre les ministères concernés était jugée indispensable au succès de la stratégie.

11. De nombreux exposés ont mis en avant l'accroissement des investissements en faveur de l'égalité des sexes et les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment au moyen d'une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes. Le Maroc a fait part du succès de ses efforts pour intégrer la problématique hommes-femmes dans les budgets de tous les programmes, par l'intermédiaire de son Ministère des finances, et de l'efficacité de son Centre

d'excellence dans la supervision de la mise en œuvre effective du processus. La République dominicaine a donné des informations sur la façon dont elle finançait l'action en faveur de l'égalité et affectait des ressources pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans certaines catégories de programmes et dans les budgets de chaque ministère.

12. L'insuffisance des ressources consacrées à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles était apparue comme un problème majeur au cours des 10 dernières années. Avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, plus ambitieux, il s'imposait encore davantage de mobiliser suffisamment de ressources pour atteindre les objectifs fixés. Des participants ont donné des exemples de mobilisation de ressources aux fins de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, tant au niveau international, grâce à l'aide publique au développement, qu'au niveau national. Par exemple, l'Espagne a présenté son fonds consacré à la réalisation de l'objectif 3 du Millénaire pour le développement. Le fonds avait contribué au financement d'un grand nombre des initiatives d'entités des Nations Unies et de programmes bilatéraux dans les pays partenaires qui avaient été mises en œuvre par des partenaires de la société civile espagnole et internationale. La République-Unie de Tanzanie avait mobilisé des ressources locales au moyen d'un fonds de promotion de la femme servant à appuyer les activités commerciales et le renforcement des capacités.

13. Certains pays avaient investi dans l'égalité des sexes en menant des initiatives de renforcement des capacités. Le Libéria avait promu l'autonomisation économique des femmes en investissant dans la formation et le renforcement des capacités dans le cadre d'un projet qui avait fourni des moyens de subsistance et une formation aux compétences pratiques à des jeunes femmes afin de faciliter leur passage à un travail productif. La République-Unie de Tanzanie avait amélioré l'accès à l'assurance maladie en augmentant les fonds consacrés à la santé des collectivités et en mettant en place des régimes complémentaires pour le secteur informel, qui devaient étendre la couverture à environ 40 % de la population d'ici à 2020.

14. Des pays avaient amélioré les mécanismes de suivi et d'évaluation aux niveaux national et local et intensifié les activités de collecte de données. Les activités de renforcement des capacités statistiques avaient été jugées prioritaires par la plupart des participants. L'Espagne avait renforcé la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans ses projets de statistique. Plusieurs autres pays avaient intégré l'élaboration et l'amélioration des statistiques tenant compte de cette problématique dans les plans de développement ou créé des commissions ministérielles et des unités spécialisées. Par exemple, la République-Unie de Tanzanie avait collaboré avec des entités des Nations Unies et d'autres partenaires de développement afin de recenser les indicateurs de l'égalité des sexes et de les harmoniser avec les plans nationaux et les cadres de suivi et d'évaluation existants.

15. Les participants ont souligné le rôle des organismes nationaux de statistique et des autres producteurs de données dans le suivi des avancées en matière d'égalité des sexes et de développement durable. Par exemple, la Mongolie et la République dominicaine utilisaient des portails en ligne pour suivre de façon transparente les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement.

16. Des pays élaboraient des normes et des méthodes, ou amélioraient celles existantes, afin de mieux mesurer les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Le Mexique avait pris des mesures visant à améliorer les statistiques tenant compte de la problématique hommes-femmes et à renforcer son système de localisation des données. Plusieurs pays avaient lancé des initiatives nationales en vue de générer des métadonnées pour certains indicateurs. L'Indonésie a souligné que les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable devaient être assortis d'orientations sur les concepts et les définitions, la méthode, les données disponibles, la ventilation des données et la fréquence de la collecte de données. Le Maroc a insisté sur l'importance cruciale des données ventilées. La Mongolie et le Libéria ont mis en avant les lacunes en matière de données portant sur les soins et travaux domestiques non rémunérés et la violence à l'égard des femmes, en particulier au niveau local.

17. De nombreux pays donnaient la priorité à l'amélioration des données. Par exemple, la Mongolie et l'Indonésie ont rendu compte de leurs initiatives visant à évaluer les lacunes en matière de données, à améliorer la collecte de données, à mener des enquêtes initiales pour les indicateurs sans données de référence, à faire rapport sur les indicateurs de l'égalité des sexes, à mettre au point de nouvelles méthodes conformes aux normes internationales et à coopérer avec les partenaires fournisseurs de données dans le cadre de leur système statistique national.

18. Les participants ont reconnu qu'il existait des lacunes et des difficultés persistantes concernant les besoins en matière de données engendrés par le nouveau programme de développement. Les partenariats, en particulier avec les organisations de la société civile, ont été largement jugés essentiels pour ce qui est de renforcer le suivi et d'améliorer l'accès du public à l'information grâce à des rapports réguliers.

19. Les pays présentant un exposé ont reconnu que la participation des femmes à la prise de décisions politiques demeurait inégale. Notant la sous-représentation des femmes aux postes de décision, ils ont confirmé leur engagement en faveur d'une plus grande participation des femmes. Par exemple, le Mexique et la Bulgarie ont fait état de l'accroissement constant du rôle des femmes dans la vie politique. La Bulgarie a signalé une augmentation de la participation des femmes dans les conseils d'administration de grandes entreprises et dans la composition et la gestion d'organisations non gouvernementales et d'organisations de défense des droits de l'homme.

20. Certains pays avaient révisé leurs lois électorales et établi des quotas par sexe pour les candidats des partis politiques à tous les niveaux des institutions administratives publiques et des organes de l'administration locale, ainsi que pour les postes de décision dans les entreprises. En Mongolie, tous les organismes publics avaient été tenus de présenter des rapports annuels sur l'application des quotas, et un groupe de femmes parlementaires s'était formé en vue de promouvoir l'égalité des sexes.

21. Des pays ont mis en avant les engagements qu'ils avaient pris pour accroître la présence des femmes aux postes de décision par d'autres moyens que les quotas. Les prochaines étapes pour des pays comme Malte et la Mongolie étaient notamment de former des femmes à des fonctions de direction, d'établir des indicateurs de suivi et de réaliser des audits de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les politiques et les activités des partis politiques.

22. Dans la perspective de 2030, il a été largement convenu que les approches collaboratives seraient les plus efficaces pour promouvoir la protection sociale des femmes, leurs droits économiques et leurs droits du travail, ainsi que pour faire des progrès quantifiables en ce qui concerne leur participation à la vie politique et à la prise de décisions.
